

RELATION AVEC L'AMENAGEMENT

LOCAL

USINE DES EAUX DE SAXON

SITUATION

Le plan de quartier des usines de Saxon est situé au nord de la voie CFF, à l'ouest du périmètre d'habitation : distance au plan de quartier des entrepôts Gaillard = 340 m. Entre l'usine et le chemin de fer (110 m.) se trouveront :

- un espace libre de 45 m. grevé par le passage des lignes haute tension
- une bande de 50 m. de terrain ouvert à la construction de villas
- le canal du syndicat : 15 m.

Selon le plan directeur de 1968, ce terrain se situait dans la zone sans affectation entre la zone de construction et la zone agricole; aujourd'hui, l'ouverture d'une nouvelle zone de construction ne peut se justifier comme un besoin d'élargissement des zones à bâtir car le plan de zones est largement surdimensionné.

Le choix de l'emplacement de l'usine a été dicté par :

- la proximité relative de la source
- la disponibilité de vastes réserves de terrain
- la possibilité d'un raccordement ferroviaire
- les garanties données par la commune à l'époque de l'achat des terrains quant aux possibilités d'ouverture à la construction.

Le principe d'implantation de l'usine a d'ailleurs été sanctionné par un préavis favorable de l'assemblée primaire.

AFFECTATION

Le vent dominant soufflant d'ouest en est, le plan de quartier se situe au "vent du village" et doit, de ce fait, être réservé à des constructions et installations non polluantes. L'usine des eaux semble offrir toute garantie dans ce domaine.

Vu la proximité des entrepôts frigorifiques de l'entreprise Gaillard, on peut envisager à long terme l'implantation d'autres dépôts dans ce secteur, si la liaison à l'autoroute se concrétise.

ACCES

Le plan de quartier se situe entre :

- le pont de Saxon reliant les zones d'habitation situées de part et d'autre de la route cantonale et des CFF
- l'axe projeté Saxon-Fully qui comprend pont sur la route cantonale et les CFF, pont sur l'autoroute (réalisé) avec raccordement éventuel, pont sur le Rhône.

La desserte agricole qui borde le terrain au nord est appelée à assurer la liaison entre ces deux axes en offrant dans d'excellentes conditions un accès pour les employés depuis l'Est et un accès pour les poids lourds depuis l'ouest.

Les travaux suivants sont prévus mais aucune réalisation n'est projetée à court terme :

- a) élargissement du Chemin des Iles; actuellement 3,5 m environ sans infrastructure mais en terrain graveleux, à long terme 6 m. trafic poids lourds.
- b) passage dénivelé route cantonale, CFF; actuellement passage à niveau 1 voie et carrefour non aménagé sur la route cantonale.
- c) pont sur le Rhône et raccordement à la route de Fully; actuellement pont ancien et étroit en aval, conditions d'accès peu favorables; actuellement en discussion.
- d) jonction à l'autoroute; actuellement en discussion.

Le programme de réalisation de l'usine prévoit 4 étapes :

- I. 15 millions de bt. 1,5 l/an : 10 camions x 10 T par jour; 40 employés
- II. 30 millions " " " "
- III. 45 millions " " " "
- IV. 60 millions " " " "

Pour la première étape, les aménagements suivants sont nécessaires:

- élargissement du Chemin des Iles, côté ouest
- réalisation du passage dénivelé CFF, route cantonale; provisoirement l'aménagement d'un carrefour sur la cantonale avec le passage à niveau actuel où l'accès depuis le pont de Saxon pourrait être toléré pour une courte période.

VIABILITES

Egouts : le plan de quartier se situe entre le village et la STEP; le collecteur principal existe en bordure du canal du syndicat (100 m. au sud).

Le volume des eaux usées est faible puisqu'il se limite aux besoins du personnel.

Un système séparatif est prévu pour éviter les gros apports d'eau de surface à la STEP.

Eau potable : le réseau communal passe au sud du terrain, à moins de 100 m..

Cependant, la consommation de l'usine étant réduite (besoins du personnel + entretien) et l'usine disposant d'une adduction propre pour l'eau à mettre en bouteilles, celle-ci sera utilisée pour les besoins internes.

INTEGRATION

Le site est plat et vierge de constructions : les exigences architecturales se limitent à une unité de conception. L'intégration à l'environnement par les aménagements extérieurs est par contre importante et doit répondre à deux objectifs :

- assurer une liaison avec le site agricole, notamment en masquant les dépôts extérieurs et en arborisant les parkings.
- compléter le réseau de rideaux-abris projeté par la commune pour diminuer les effets du vent.

En outre, la zone frappée de servitude de non bâtir par les lignes H.T. constitue une transition entre le quartier industriel et la zone d'habitation.